

**CONSEIL D'ETABLISSEMENT**  
**Case postale 136**  
**1024 ECUBLENS**

**PROCES-VERBAL**

**de la séance du 8 février 2017**

**19 h 00**

**Bâtiment Mercure – Route du Bois 6 – 1024 Ecublens**

**Salle Audiovisuelle**

**Ordre du jour :**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Adoption du procès-verbal de la séance du 2 novembre 2016
- 3) Informations de la Direction des écoles
- 4) Découpage horaires scolaires (pause de midi) – Local pic nic
- 5) Demande au SESAF pour soutien financier en qualité d'établissement prioritaire
- 6) Informations groupes de travail
  - Jardin des parents
  - GT Règlement – Modifications
  - GT Fêtes de fin d'année
- 7) Divers – Propositions individuelles

<b><u>Présents</u></b> :	Mme Pascale	<b>MANZINI</b>	Présidente et conseillère municipale
	Mme Arianda	<b>ZEKA</b>	Conseillère communale
	Mme Myriam	<b>SHELLING BARRY</b>	Conseillère communale
	Mme Snezana	<b>MARKOVIC</b>	Conseillère communale
	M. Serge	<b>LUGON</b>	Directeur des écoles
	Mme Isabelle	<b>COSTA RUBIN</b>	Doyenne primaire
	Mme Alexandra	<b>COLLAROS</b>	Enseignante
	Mme Magali	<b>JUNOD</b>	Enseignante
	Mme Christine	<b>GABRIEL</b>	Parents
	M. Bänz	<b>LEDIN</b>	Parents
	Mme Catherine	<b>SCHLEGEL REY</b>	Parents
	M. François	<b>PARISOD</b>	Parents
	Mme Stéphanie	<b>BAILLARGUES</b>	APE
	Mme Marie	<b>THULER</b>	CISE
<b><u>Excusés</u></b> :	M. Pierre	<b>KAELIN</b>	TCE
	M. Steve	<b>RENGGLI</b>	Délégué jeunesse
<b><u>Procès-verbal</u></b> :	Mme Sylvette	<b>MENETREY</b>	secrétaire

---

### **1. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est accepté tel que proposé.

### **2. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 novembre 2016**

Le procès-verbal de la séance du 2 novembre 2016 est accepté avec remerciements à son auteur.

### **3. Informations de la Direction des écoles**

**1) M. Lugon** porte à la connaissance du Conseil d'établissement que le 7 février a eu lieu l'ouverture du centre EVAM et des enfants arriveront bientôt à l'école. Le Département interdit l'ouverture de classe d'accueil pour les degrés 1 à 4P. En principe, tous les enfants en âge de 1P à 6P seront enclassés dans le collège de la Coquerellaz. Si nécessaire ils suivront des cours de français intensifs organisés dans le cadre scolaire. Les élèves de 7P à 11VS seront plutôt dirigés à Crissier, Commune dans laquelle il existe déjà des classes EVAM compte tenu qu'un centre est déjà ouvert. Les situations des familles logées dans le Centre EVAM d'Ecublens sont incertaines. Nous n'avons pas connaissance de la durée de leur séjour. Les classes d'accueil de Crissier bénéficient de personnel pédagogique disponible en raison de la fermeture de certaines classes d'accueil.

**Mme Junod** indique que pour entrer en classe VP un examen de passage est nécessaire. A leur arrivée les enfants sont enclassés dans les degrés correspondant à leur âge, en l'occurrence en VG, puis une évaluation sur le niveau des élèves est effectuée au bout de quelques semaines.

**Mme Costa Rubin** précise que les cours de français intensif sont donnés par une enseignante spécialiste pour enfants allophones.

2) **M. Lugon** annonce le besoin de locaux pour la rentrée 2018 en raison de l'augmentation des effectifs. Selon son rapport remis à la Municipalité en 2014, il indiquait la nécessité d'un nouveau collège pour 2018 déjà. Or, la construction du collège Croset-Parc est prévue pour 2019. Compte tenu de la diminution des heures prévues dans les disciplines TM-ACT-EF, une investigation sera portée sur une éventuelle transformation en salle de classe, voire de dégagement, d'une des deux cuisines. En effet, en 2017 déjà, il y aura un manque de salles de dégagement qui permettent l'organisation de cours de français intensif, des branches OCOM, ainsi que pour les cours d'appui, devoirs surveillés, etc.

#### **4. Découpage des horaires scolaires (pause de midi) – Local pic nic**

**Mme Junod** a investigué auprès de ses collègues du Pontet afin de connaître le nombre d'enfants intéressés par un pic nique pendant la pause de midi, ainsi que les enseignants qui accepteraient, bénévolement, de prendre en charge la surveillance, avec l'aide d'un adulte supplémentaire lors des jours d'abondance (éventuellement le civiliste du Centre de jeunes). **M. Lugon** précise que le local devra être rendu en ordre après utilisation et qu'aucune période ne pourra être prélevée de l'enveloppe pédagogique de l'établissement pour une quelconque rémunération des surveillants. Le projet a été porté à l'ordre du jour du conseil des délégués. Les élèves ont montré un vif intérêt sur le sujet et doivent maintenant réfléchir à une charte et consignes à respecter. Le règlement est ouvert pour l'instant. La salle proposée par **M. Lugon** est la JPR (Jupiter Projection). L'horaire d'ouverture du local est prévu de 11.50h – 13.30h. Le groupe de travail se rencontrera pour finaliser les modalités afin de prévoir une ouverture, à titre d'essai, après les vacances de Pâques. L'idée étant que ce projet soit construit avec le conseil des délégués, sous forme d'un projet pédagogique. Le Conseil d'établissement valide la proposition du groupe de travail tel que présenté.

#### **5. Demande au SESAF pour soutien financier en qualité d'établissement prioritaire**

**M. Lugon** précise qu'il s'agit plutôt de périodes d'équité attribuées aux établissements, qui se définissent par rapport à des critères socio-économiques.

Aujourd'hui il existe trois sortes de difficultés rencontrées au sein de l'école. La première lorsqu'il s'agit d'un handicap avéré reconnu, dont l'aide provient alors du SESAF. La seconde, lorsqu'un enfant est ingérable en classe par ses comportements socio-éducatifs inadéquats, l'aide provient alors de la DGEO. Il n'y a pour l'instant pas d'enseignant spécialisé pour ce type de situation. Les problèmes qui dépassent l'école, sont plutôt d'ordre familial et pour lesquels un conseiller école-famille, engagé par la Commune, pourrait apporter une contribution à gérer ce type de problématique. En effet, cette difficulté n'est pas du ressort de l'enseignant. Actuellement, l'aide du Département pour les problèmes socio-éducatifs est défailante, mais des discussions sont en cours pour l'introduction de ressources supplémentaires. **Mme Manzini** suggère de trouver un conseiller école-famille d'une commune voisine pour venir présenter son rôle lors d'un prochain Conseil d'établissement. Cette proposition est validée à l'unanimité.

**Mme Costa Rubin** indique que par exemple dans les cas de troubles autistiques, l'école n'est pas adaptée pour l'intégration de ces enfants. Pour les handicaps type trisomie, une aide est apportée par un intervenant type éducateur.

**Mme Zeka** demande à quoi correspond le soutien pédagogique. **Mme Costa Rubin** précise que le soutien pédagogique est utilisé lors de difficultés scolaires de l'enfant et qu'il est dispensé par des enseignants formés.

**Mme Baillargues** a entendu dire que les mesures particulières, notamment DYS seraient en voie d'être abandonnées. **M. Lugon** précise que ces informations sont erronées et qu'au contraire elles vont être renforcées. Un document, sans être exhaustif, est en cours

d'élaboration à l'intention des enseignants pour uniformiser les pratiques dans l'établissement. **Mme Costa Rubin** ajoute que les mesures DYS, dont elle s'occupe pour les degrés 1P-6P, existent depuis longtemps, mais qu'elles sont constamment en voie de réévaluation. **M. Lugon** indique également qu'une responsable des troubles DYS pour les degrés 7P à 11VS a été désignée en la personne de Mme Romaine Pilloud, avec des périodes hors décanat, pour renforcer l'attention de ces mesures.

## **6. Informations groupes de travail**

### ***GT Révision du règlement du Conseil d'établissement***

Ce point est reporté à l'ordre du jour de la prochaine séance.

### ***GT pour le Jardin des parents***

La première séance a eu lieu le 2 février dernier. Le thème proposé « marre de crier sur ses enfants » a attiré la présence de 11 parents concernés par les tranches d'âge de 4 à 14 ans. **Mme Thüler** indique qu'elle a entendu de bons échos de cette soirée. Il semblerait que les soirées à thème seraient porteuses d'un plus grand intérêt. Les prochaines soirées sont prévues les 5 avril et 12 juin.

### ***GT Fêtes de fin d'année***

Mmes Gabriel, Schlegel Rey, Thüler se proposent pour participer à l'organisation des fêtes de fin d'année scolaire. Un doodle, afin de planifier une rencontre en avril, leur sera adressé par la secrétaire. **Mme Junod** annonce d'ores et déjà sa participation avec sa classe.

## **7. Divers – Propositions individuelles**

**Mme Thüler** demande si les messages aux parents sont traduits en langue étrangère. Elle précise que parfois elle est sollicitée pour des traductions en russe. **Mme Collaros** indique que dans l'agenda figure le lien pour le site dans lequel se trouvent tous les documents de l'école traduits en langues étrangères. **Mme Costa Rubin** rappelle les raisons pour lesquelles la liste des parents référents avait été abandonnée. **Mme Zeka** se propose pour les traductions en langues albanaises et **Mme Thüler** connaît également quelqu'un pour l'arabe. Une liste sera recrée à disposition des enseignants. Ce point sera transmis à la Commission d'intégration Suisses-Etrangers pour le suivi de mise à jour de cette liste.

**Mme Thüler** a le projet de participer à la création d'un parcours didactique/pédagogique au bord de la Venoge, dans le cadre du comité d'Ecublens-animation. Elle souhaite connaître les informations qu'elles pourraient y introduire pour rendre le projet attractif pour l'école. A voir avec les enseignants de sciences dans quelle mesure ils peuvent y apporter leur contribution. **Mme Thüler** a également un projet de concours de dessins et demande dans quelle mesure l'école peut y participer. Compte tenu des nombreux projets proposés et pour lesquels l'école est très sollicitée, elle ne souhaite pas ajouter de nouveaux projets pour l'instant.

Le dossier rouge, préparé à l'attention des parents des futurs élèves enfantines, dont les inscriptions sont prévues la semaine prochaine, est remis aux membres pour information. **Mme Baillargues** y trouve les horaires de 1P-6P et demande s'il est possible d'obtenir également ceux des plus grands avant la rentrée d'août. **M. Lugon** n'est malheureusement pas en mesure d'accéder à cette demande. En effet, la complexité de la confection des horaires (classes et enseignants), ainsi que l'enclassement des élèves (arrivées, départs, mutations pendant l'été), peuvent susciter des modifications jusqu'au dernier jour avant la rentrée, ce qui empêche de porter ces horaires à la connaissance des parents avant d'être clos de manière arrêtée.

**Mme Gabriel** reprend le sujet de manque de périodes de soutien et se demande si l'arrivée des enfants de l'EVAM ne pourrait pas contribuer à argumenter une demande d'obtention d'augmenter le nombre de périodes à disposition.

**Mme Manzini** rappelle les deux projets communaux importants, soit l'ouverture d'une APEMS à la Coquerellaz en août prochain, ainsi que la construction du futur collège Croset-Parc qui n'a pas suscité d'opposition et dont le préavis est prévu d'être présenté au Conseil communal en avril.

**Mme Thüler** relève la dangerosité du passage pour piétons sis à la route Neuve devant les immeubles des Perrettes, due notamment à la vitesse des automobilistes le long de cette chaussée. Une réflexion sera menée pour un patrouilleur à cet endroit.

Séance levée à 21h10

La secrétaire :

*S. Menétrey*

S. Menétrey